
Adresse de l'administration régénérée des Hautes-Alpes
remerciant la Convention pour ses représentants Beauchamp et
Dherbez, en annexe de la séance du 5 nivôse an II (25
décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration régénérée des Hautes-Alpes remerciant la Convention pour ses représentants Beauchamp et Dherbez, en annexe de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 310-311;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37476_t1_0310_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

VII.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE ET DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA FERTÉ-SUR-MARNE (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La commune et la Société populaire de la Ferté-sur-Marne, ne reconnaissant plus que le culte de la vérité, de la raison, et les immortels décrets de la Convention, en chassant ses vendeurs de galbanus évangéliques, ont envoyé à la monnaie toute l'argenterie des laboratoires chimiques de leurs prêtres; et toujours accourant au secours de la patrie, elles ont déjà donné, en achats de fusils, effets d'équipement, blés et farines, secours aux indigents, plus de 33,000 livres, dont elles envoient l'état à la Convention. N'étant pas riches, leur patriotisme a multiplié leurs dons, ainsi que le nombre des défenseurs de la patrie qui sont dans les armées de la République : car, citoyens représentants, disent-elles, sur une population à peine de 3,500 âmes, nous comptons dans nos armées plus de 300 de nos guerriers qui ne sauraient que mourir ou vaincre. Il faut avouer, ajoutent-ils, que la liberté produit des miracles, car nous manquons nous-mêmes de subsistances; et dans la plus grande détresse à ce sujet, nous ne laissons pas moins circuler les immenses provisions destinées pour Paris et nos armées; nous venons même dans l'instant, connaissant les besoins de nos frères d'armes de l'armée du Nord, de leur fournir 12 couvertures, 74 paires de souliers, 37 serviettes, 33 draps, 76 livres vieux linge et charpie, 81 paires de bas et 500 chemises, sans parler de l'accueil que nous faisons journellement à tous nos frères d'armes qui passent chez nous; toujours à la hauteur de la Révolution, nous vivons pour elle, ou périrons avec elle.

Mention honorable.

VIII.

DON PATRIOTIQUE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE VILLEFRANCHE (RHONE) (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

La Société populaire de Villefranche, département du Rhône, a donné à la République toute l'argenterie de ses ci-devant églises, montant à 287 mares 18 onces et 27 deniers, or et argent. Elle fait également part à la Convention qu'elle vient de célébrer une fête en l'honneur des

(1) Le don patriotique de la commune et de la Société populaire de la Ferté-sur-Marne n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II, mais on trouve un extrait de la lettre d'envoi dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(3) Le don patriotique de la Société populaire de Villefranche n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention nationale* de cette séance.

(4) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

martyrs de la liberté, Lapeletier, Marat, Beauvais-Préaux et Châlier, où l'on a brûlé tous les hochets de la superstition et les titres féodaux de ce district. La Société populaire, autorité constituée, tout enfin s'est régénéré par les soins des commissaires du département du Rhône. Une souscription a été ouverte pour monter et équiper un cavalier jacobin, et même deux; et les dons des citoyens pour l'habillement des volontaires se multiplient journellement.

Mention honorable.

IX.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE DE BOURBONNE-LES-BAINS (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les membres composant le bureau municipal de la commune de Bourbonne-les-Bains annoucent à la Convention qu'il a été déposé, et envoyé à la diligence, une caisse contenant 53 mares d'argent et 183 de cuivre.

X.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE DU FAREST (PAS-DE-CALAIS) (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Le conseil du département du Pas-de-Calais écrit que plusieurs citoyens de la commune du Farest, district d'Arras, ont fait don de 16 chemises.

Mention honorable.

XI.

ADRESSE DE L'ADMINISTRATION RÉGÉNÉRÉE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES. (5)

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

L'administration régénérée du département des Hautes-Alpes annonce qu'à l'apparition du

(1) Le don patriotique de la commune de Bourbonne-les-Bains n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(3) Le don patriotique de la commune du Farest n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II; mais on trouve un extrait de la lettre d'envoi dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(5) L'adresse de l'Administration régénérée du département des Hautes-Alpes n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 5 nivôse, mais on en trouve un extrait dans le *Second supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance.

(6) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

représentant du peuple Beauchamp, tous les esprits ont été volcanisés, l'homme suspect a tremblé; le peuple a reconnu en lui l'un de ses pères; le citoyen vertueux, son ami, l'homme coupable, un juge inexorable.

C'est à ce représentant, ainsi qu'à son collègue Dherbez, que nous devons notre régénération, et le premier usage que nous en voulons faire est d'élever nos cœurs vers la représentation nationale, de bénir ses glorieux travaux, de lui jurer amour, constance et fraternité, et enfin de la conjurer, au nom de tous nos concitoyens, de ne point abandonner son poste.

XII.

UN MEMBRE ANNONCE QUE LA RÉVOLUTION DES OPINIONS RELIGIEUSES S'EST FAITE A NIORT SANS AUCUN EFFORT (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Un membre annonce à la Convention que la révolution des opinions religieuses s'est faite à Niort sans aucun effort. Les habitants de cette ville y ont eux-mêmes brisé les hochets du fanatisme et consacré leur temple à la raison, après en avoir extrait 91 marcs 6 onces 4 gros d'argenterie, 32 marcs 5 onces de galons et une petite couronne en pierreries, qu'ils adressent à la Convention. Les étoffes et le linge ont été déposés au district pour être vendus au profit de la République; le cuivre, le fer et les cloches à l'arsenal, pour être convertis en armes et en canons. Les habitants de cette ville se sont empressés de fournir aux militaires qui sont dans les hôpitaux, les linges et chemises qui leur manquaient; ils en ont en outre envoyé 400 au commissaire-ordonnateur: les épouses travaillent journellement pour les défenseurs de la patrie; ils assurent enfin qu'ils ne cesseront de bien mériter de la patrie.

Mention honorable.

XIII.

UNE DÉPUTATION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE BOURGES FAIT UN DON PATRIOTIQUE ET PRÉSENTE DIVERSES MESURES DE SALUT PUBLIC (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Une députation de la Société populaire de Bourges, département du Cher, offre 2 marcs 2 onces 7 gros d'or, 380 marcs 1 once 2 gros

(1) Le don patriotique de la commune de Niort n'est pas inséré au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II; mais il en est fait mention dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(3) L'admission à la barre de la Société populaire de Bourges, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 5 nivôse, mais on en trouve un extrait de l'adresse qu'elle présente dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

d'argent, 10 marcs 4 onces 4 gros de galon d'or, et deux bourses à jetons brodées en or: le tout provenant des dons volontaires faits dans le sein de la société.

Elle déclare qu'elle a remis à la municipalité un nombre considérable de chemises, des bas, souliers et autres objets donnés pour les défenseurs de la patrie.

Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix; approuve la mort de la race Capet et des Girondins; demande la vengeance des lois sur le parti des étrangers dont le comité de Salut public tient le fil. « Vous venez, dit-elle, d'envelopper du filet républicain, les ci-devant fermiers-généraux, intendants et agents d'émigrés; fixez le *maximum* du bénéfice qu'ont dû faire les premiers sur leurs fermes, et faites leur regorger le surplus; faites rendre compte aux seconds de leur fortune avant leur entrée en fonctions, et envoyez les derniers au tribunal révolutionnaire. Que les négociants, qui ont calculé d'une manière atroce sur les subsistances du peuple et souri à la rébellion de Lyon, soient arrêtés comme suspects et taxés révolutionnairement; mettez enfin un terme à l'ambition des riches égoïstes qui se comptent avant leur patrie, et dont l'or ne sert qu'à travailler à la contre-révolution et à égarer les citoyens peu aisés, en fixant un *maximum* de fortune par tête. »

Elle finit par annoncer qu'elle n'a ni prêtres, ni églises, que décadi dernier elle a inauguré le temple qu'elle a dédié à l'Unité, la Liberté et l'Égalité et que cette cérémonie civique a été suivie du mariage de quatre jeunes filles de sans-culottes qui ont été dotées de chacune 1.000 liv.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 6 nivôse an II

Lundi, 26 décembre 1793

Les autorités constituées et la Société populaire de Crécy, département de Seine-et-Marne, font part des mesures qu'elles ont prises pour apaiser les troubles qui s'étaient élevés dans les environs de Coulommiers, sur la simple nouvelle qu'elles en ont reçue, et sans en être requises; elles invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Les citoyens de Fougères envoient un mémoire justificatif de la conduite qu'ils ont tenue lors de l'entrée des brigands dans cette commune. Ils disent que les mauvaises dispositions de l'officier qui commandait les troupes de la République

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 101